



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professeurs des écoles

Question écrite n° 37966

Texte de la question

Dans l'académie d'Aix-Marseille, une liste complémentaire d'admis au concours de mai 2003 de professeurs des écoles a été établie. Au mois de février 2004, seules 70 personnes ont été recrutées, contre un recrutement prévu s'élevant à 98. Ce recrutement anormalement lent rend très précaire la situation des admis de la liste complémentaire d'Aix-Marseille. Aussi, M. Guy Teissier demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de bien vouloir lui indiquer : quelle solution il compte apporter à cette situation ; s'il est possible de respecter la date butoir de fermeture de la liste complémentaire (soit le début du mois de mai 2004, date d'ouverture du nouveau concours 2004) afin que les inscrits sur liste complémentaire puissent être appelés en cas de postes vacants ; dans quelle mesure il est possible d'anticiper sur les vacances de postes qui vont avoir lieu après cette date ; pourquoi la possibilité offerte aux inscrits sur liste complémentaire de Besançon, Reims, Clermont, Versailles... d'intégrer les académies aux listes complémentaires épuisées (Lyon, Dijon, Grenoble, etc.) n'est pas proposée aux inscrits de la liste complémentaire d'Aix-Marseille.

Texte de la réponse

Le nombre de postes offerts dans les académies aux concours externes de recrutement de professeurs des écoles a sensiblement augmenté depuis la session 2000 et, en conséquence, le nombre de personnes recrutées sur les listes complémentaires, utilisées normalement pour pourvoir les emplois devenant effectivement vacants après la rentrée scolaire, a diminué depuis l'année scolaire dernière, ce qui est le but recherché. Il est en effet indispensable de limiter le nombre de personnes qui sont affectées devant les élèves sans formation. En ce qui concerne l'académie d'Aix-Marseille, l'augmentation du nombre de postes offerts au concours externe a permis de diminuer le nombre de personnes recrutées sur la liste complémentaire : 225 recrutements durant l'année scolaire 2001-2002, 154 durant l'année scolaire 2002-2003 et seulement 88 durant la présente année scolaire. Les maîtres temporairement absents en raison d'un congé de maladie ou de maternité sont, en ce qui les concerne, remplacés non par des personnes inscrites sur une liste complémentaire d'un concours mais par des titulaires remplaçants. En tout état de cause, les personnes inscrites sur une liste complémentaire sont informées du fait qu'elles ne bénéficient pas d'un droit à une nomination.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37966

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2004, page 3010

Réponse publiée le : 6 juillet 2004, page 5130